



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## LE CESU DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

### VOTRE DISPOSITIF

## CESU GARDE D'ENFANTS

## ÉVOLUE DÈS LE 1<sup>er</sup> MAI!

Désormais, les droits aux dispositifs :

- CESU Garde d'enfants de 0 à 12 ans
- CESU Garde d'enfants de 6 à 12 ans

Sont accessibles aux agents du ministère  
**affectés en France métropolitaine et DOM  
(Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion).**



## QU'EST-CE QUE LE CESU GARDE D'ENFANTS ?

Dans le cadre de sa politique d'action sociale dans le domaine de l'enfance, le Ministère de l'intérieur participe aux frais de garde de vos enfants. Cette aide est versée sous forme de chèques emploi service universels préfinancés (CESU).

C'est un titre spécial de paiement préfinancé par le Ministère de l'Intérieur qui permet de régler tout ou partie des frais de garde de vos enfants, de 50 euros à 300 euros par an et par enfant.

Le titre CESU est utilisable jusqu'au 31 janvier de l'année qui suit l'année de millésime.

Il s'agit d'un revenu complémentaire exonéré de charges sociales et non imposable, dans la limite de 1830€ par an et par foyer.

L'aide financière est cumulable avec les aides existantes (aides CAF, CESU interministériel).

## IL SE PRÉSENTE SOUS DEUX FORMES

- Les Titres CESU papier : d'une valeur de 5, 10 ou 20€ et réunis en carnet, ils sont nominatifs et millésimés.
- Le Compte CESU électronique : espace personnel et sécurisé en ligne, vous recevez vos CESU sur votre compte CESU et réglez votre intervenant en ligne au centime près.

## QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS DU DISPOSITIF CESU GARDE D'ENFANTS ?

Le Ministère de l'intérieur renforce son dispositif CESU Garde d'enfants en étendant le dispositif aux agents **affectés en France métropolitaine et collectivités d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion).**

Cette nouvelle mesure permet aux agents du ministère de bénéficier d'une aide supplémentaire dans le cadre de la garde d'enfants.

## COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Les demandes de CESU - Garde d'enfants du Ministère de l'intérieur doivent être exclusivement renseignées sur le formulaire spécifique que vous pouvez vous procurer :

**Sous format électronique :**

Sur le site intranet du Ministère de l'intérieur :

**<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr>**

Disponible aussi sur les sites intranet de la DGPN, de la DRCPN, de la Préfecture de Police et des préfectures de votre département d'affectation. Le formulaire est également en libre téléchargement sur **[www.domiserve.com/cesu-mi](http://www.domiserve.com/cesu-mi)**

**Sous format papier :**

- Auprès des services d'action sociale des secrétariats généraux communs départementaux.
- Auprès de la sous-direction de l'action sociale de la Préfecture de Police.
- Auprès du correspondant d'action sociale de votre direction d'emploi.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DU CESU GARDE D'ENFANTS DE 0 À 12 ANS ?

Dispositif réservé à tous les agents du ministère en situation de famille monoparentale **affectés en France métropolitaine et collectivités d'outre-mer**, quel que soit leur corps d'appartenance.

Le dispositif est également ouvert :

- aux retraités du ministère ayant des enfants à charge ;
- aux veufs ou veuves de policiers décédés dans l'accomplissement de leurs missions et cités à l'ordre de la nation, bénéficiaires de la pension de réversion quelle que soit leur domiciliation géographique (Corse et DOM inclus).

### VOUS CHOISISSEZ LE MODE DE GARDE QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX

Structure de garde d'enfants hors du domicile

- Pour les enfants non-scolarisés : crèche, halte-garderie, jardin d'enfants
- Pour les enfants scolarisés : garderie périscolaire avant et après les heures de classe

Salarié en emploi direct

- Assistance maternelle, garde à domicile, garde partagée, garde occasionnelle, baby-sitting

Entreprise ou association, prestataire de services ou mandataire agréé

Si votre structure de garde d'enfants n'accepte pas encore les CESU, rapprochez-vous de Domiserve et communiquez lui ses coordonnées en prenant contact avec l'assistance au : **01 78 16 13 33**

## QUELLE EST LA PARTICIPATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ?

Le CESU vous est attribué sans condition de ressources, pour un montant maximum de 300 € par an et par enfant.

Ce montant est fonction de la date d'affectation ou de la reprise d'activité dans le département et de la date d'anniversaire de vos enfants :

Date d'affectation	Montant annuel accordé
Déjà en poste ou affecté au 1er trimestre de l'année en cours	300 €
2ème trimestre	225 €
3ème trimestre	150 €
4ème trimestre	75 €

**Exemple :** Cas d'un agent affecté au cours du 2ème trimestre de l'année civile. Il bénéficie d'un carnet de CESU Garde d'enfant de 0 à 12 ans Ministère de l'Intérieur d'une valeur de 225 € (soit un prorata sur une période de 3 trimestres).

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DU CESU GARDE D'ENFANTS DE 6 À 12 ANS ?

Dispositif réservé à tous les agents du ministère en couple **affectés en France métropolitaine et collectivités d'outre-mer**, quel que soit leur corps d'appartenance.

Le dispositif est également ouvert aux retraités du Ministère de l'intérieur ayant des enfants à charge.

### VOUS CHOISISSEZ LE MODE DE GARDE QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX

Structure de garde d'enfants hors du domicile

- Garderie périscolaire avant et après les heures de classe

Salarié en emploi direct

- Garde à domicile, garde partagée, garde occasionnelle, baby-sitting

Entreprise ou association, prestataire de services ou mandataire agréé

Si votre structure de garde d'enfants n'accepte pas encore les CESU, rapprochez-vous de Domiserve et communiquez lui ses coordonnées en prenant contact avec l'assistance au : **01 78 16 13 33**

## QUELLE EST LA PARTICIPATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ?

Le CESU vous est attribué sans condition de ressources, pour un montant maximum de 200 € par an et par enfant.

Ce montant est fonction de la date d'affectation ou de la reprise d'activité dans le département et de la date d'anniversaire de vos enfants :

Date d'affectation	Montant annuel accordé
Déjà en poste ou affecté au 1er trimestre de l'année en cours	200 €
2ème trimestre	150 €
3ème trimestre	100 €
4ème trimestre	50 €

**Exemple :** Cas d'un agent affecté au cours du 2ème trimestre de l'année civile. Il bénéficie d'un carnet de CESU Garde d'enfant de 6 à 12 ans Ministère de l'Intérieur d'une valeur de 150 € (soit un prorata sur une période de 3 trimestres).

### COMMENT NOUS CONTACTER ?



**01 78 16 13 33** (Prix d'un appel local)  
Du lundi au vendredi de 8h à 20h  
et le samedi de 9h à 18h



[www.domiserve.com/cesu-mi](http://www.domiserve.com/cesu-mi)



**Domiserve**

Service BO CESU, Ministère de l'Intérieur  
106, avenue Marx Dormoy  
92120 Montrouge